

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00492

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE
ET AU FONCTIONNEMENT D'OURA! EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 122

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY,
M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL
NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD,
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ,
Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,
Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,
Mme Monique ROYER, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,

Le 02 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160913-D20160049210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161202

M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1^{ER} DECEMBRE 2016

AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT D'OURA! EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Depuis de nombreuses années, Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans la modernisation du système billettique de transport à l'échelle régionale avec 24 autres Autorités Organisatrices de Transport.

Une convention cadre de l'interopérabilité a été signée avec de nombreux partenaires afin de mettre en œuvre la carte OÙRA!. Cette convention a permis à Saint-Etienne Métropole d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de prestations communes relatives à l'exploitation d'OùRA! et pour les investissements associés.

Dans ce cadre, une démarche a été entreprise afin de permettre la mise en œuvre d'un dispositif de distribution de titres OÙRA! mutualisé au bénéfice des 25 Autorités Organisatrices de Transport pour près de 30 réseaux de transport.

Pour ce faire, un dialogue compétitif par la Région a été lancé et a donné lieu à la notification d'une commande auprès d'un groupement XEROX Business Solution France.

La phase 2 - 2012 – 2022 en cours comprend :

- le dispositif mutualisé de distribution OURA qui inclut :
 - o la Centrale OURA,
 - o le système billettique mutualisé pour les réseaux non encore équipés (dont Saint-Etienne Métropole ne fait pas partie),
- les prestations nécessaires à la mise en œuvre de cette commande compte-tenu de son caractère complexe et innovant :
 - o 2 missions d'assistance pour les volets technique et juridique/financier,
- les prestations nécessaires au fonctionnement de l'interopérabilité, gestionnaire de la centrale OURA.

L'avenant n°2 désormais délibéré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis le 07 juillet dernier concerne notamment les futures subventions FEDER que la Région doit solliciter en 2016 pour le compte du groupement de commandes ; cela se traduit par une révision des clefs de répartition permettant de réduire les contributions des partenaires. Cette disposition prendra effet lorsque l'avenant sera délibéré par l'ensemble des partenaires.

De manière plus précise, le présent avenant a pour objectif de :

- compléter les dispositions financières relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA ! conformément au mémoire financier du marché de mise en œuvre, d'exploitation et de maintenance du dispositif mutualisé OÙRA !, en fixant d'une part les règles de répartition des coûts des deux Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE),

- actualiser les coûts prévisionnels des prestations mutualisées entre les partenaires,
- préciser les modalités de régularisation des appels de fonds,
- mettre à jour les modalités d'hébergement informatique des serveurs du dispositif mutualisé Oûra !,
- prendre en compte les évolutions institutionnelles de l'année 2015.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OûRA! en Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU